



Déclaration préalable du Sgen-CFDT de Franche-Comté aux CAPA du 20 et 23 janvier 2020

Tout d'abord nous profitons de cette CAPA pour adresser nos meilleurs vœux à tous les personnels du rectorat de Besançon.

Suite à la loi de transformation de la Fonction Publique promulguée le 6 août 2019, nombre de CAPA sont supprimées et nous siégeons peut-être pour la dernière année en CAPA portant sur les contestations d'appréciations finales dans le cadre des rendez-vous de carrière 2018/2019. Le Sgen-CFDT tient à rappeler que ces disparitions représentent une régression importante pour l'information aux personnels et leur défense. Ces CAPA ont fait preuve, durant de nombreuses années, de leur efficacité et il est très dommageable de les voir disparaître.

En ce qui concerne la CAPA d'aujourd'hui, de nombreux collègues nous ont fait part d'une incompréhension de l'appréciation finale, qui ne correspond pas toujours aux compétences évaluées, ni aux appréciations littérales. Cette incompréhension est notamment la conséquence d'une distribution contingentée des avis qui n'est pas explicitée aux agents et qui conduit à une déception. Nos collègues ressentent cela comme une profonde injustice car l'appréciation finale du recteur apparaît parfois comme déconnectée de la réalité. Au-delà de cette relative opacité liée à un problème de communication, c'est bien le lien de confiance entre l'administration et ses agents qui, déjà fortement distendu, sort d'autant plus fragilisé.

De plus, le recours pour changer l'avis final peut décourager beaucoup trop de collègues du moins celles et ceux qui ont pu accéder à l'information concernant la procédure. Nous demandons que la circulaire sur le recours soit diffusée et explicitée auprès de tous les personnels concernés par le rendez-vous de carrière.

Enfin, le Sgen-CFDT de Besançon tient à remercier l'ensemble des personnels du rectorat pour leur disponibilité et leur travail au quotidien.

Les élus du Sgen-CFDT de Franche-Comté.